



Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie

## TARIFS DE L'ÉLECTRICITÉ EN CÔTE D'IVOIRE



***ASSURER L'EQUILIBRE ET LA PERENNITE DU SECTEUR DE  
L'ELECTRICITE ET PRESERVER L'OUTIL DE PRODUCTION***

26 décembre 2023

## **Contexte marqué par la persistance de la Conjoncture internationale et de la crise de l'énergie**

Depuis 2011, le Gouvernement a régulièrement accompagné le secteur de l'électricité au titre des subventions d'exploitation et des financements d'investissement. Cependant, le secteur de l'électricité traverse aujourd'hui des difficultés financières liées à une conjugaison de facteurs défavorables généralement exogènes, tels que la hausse du dollar et la crise Russo-Ukrainienne.

En effet, l'application des tarifs actuels ne génère pas suffisamment de ressources pour couvrir toutes les dépenses du secteur de l'électricité provoquant ainsi un déficit financier croissant.

## **Tarifs actuels, risques sur le bon fonctionnement du système électrique ivoirien**

Avant l'ajustement du 1<sup>er</sup> juillet 2023 : Le coût de revient était supérieur de plus de 22% au tarif moyen de vente au niveau national.

Actuellement : Le coût de revient est supérieur de 13% au tarif moyen de vente au niveau national, conduisant ainsi à une accumulation des arriérés vis-à-vis des fournisseurs de gaz naturel et d'électricité du secteur.

Le maintien des tarifs actuels conduira à :

- la dégradation de la qualité du service,
- une menace sur la sécurité d'alimentation en électricité de la Côte d'Ivoire, et
- la réduction des possibilités d'accès à l'électricité, notamment pour les populations non encore desservies.

### Bon à savoir

L'ajustement tarifaire effectué le 1er juillet 2023, avait porté sur 11% des abonnés (400 000 clients) et permis de combler partiellement le déficit entre le coût de revient et le tarif moyen de vente ( non compris les arriérés de paiement aux opérateurs et les investissements à réaliser) en 2023, d'environ 34 milliards de FCFA.

## **Nouvel ajustement, poursuivre les efforts déjà consentis**

**Taux de l'ajustement : 10%**

Afin de préserver l'outil de production d'électricité et la qualité de la fourniture d'électricité aux abonnés, le Gouvernement a jugé indispensable de poursuivre les efforts déjà consentis, en procédant à un nouvel ajustement du tarif de l'électricité à hauteur de 10 % qui s'appliquera à tous les abonnés à l'électricité (ménages, industriels et administrations).

### **Consommateurs concernés : 100% des abonnés**

Il est important de souligner que 100% des abonnés à l'électricité (ménages, industriels et administration) seront touchés par cette mesure, soit environ 3,9 millions d'abonnés. La situation actuelle du secteur stratégique que constitue l'électricité demande une contribution de tous.

### **Date d'entrée en vigueur : 1<sup>er</sup> janvier 2024**

La mesure d'ajustement tarifaire prendra effet dès le 1er janvier 2024.

### **Dates d'effet sur les factures :**

L'impact de l'ajustement sera ressenti sur les factures des abonnés :

- prépayés à partir du 1er janvier,
- industriels à la fin du mois de janvier 2024 et
- domestiques en régime post payé, pour le Groupe de Facturation (GF1) (facture de janvier et février 2024), en mars 2024
- domestiques en régime post payé, pour le Groupe de Facturation (GF2) (factures de février et mars 2024), avril 2024

### **Accompagnement du Gouvernement**

Pour l'ensemble des Ivoiriens, hommes, femmes, jeunes entrepreneurs, salariés, l'Etat ouvre des concertations avec les opérateurs privés (commerçants et industriels) afin de réduire l'impact de l'ajustement sur le panier de la ménagère. Les prix des produits de grande consommation seront contrôlés.

### **Appel à l'économie d'énergie**

L'ajustement tarifaire impactant principalement le prix du kWh, le Gouvernement invite les Ivoiriens à mettre en œuvre les mesures d'économie d'énergie afin de réduire leur consommation d'énergie et ainsi payer des factures d'électricité plus faibles.

Les services de l'ANARE CI et de la CIE se tiennent à la disposition des Ivoiriens pour les assister à apporter des réponses à leurs préoccupations au cours de cette période.

**Service de la Communication et de la Documentation**  
**0748246447 / 0707336525**